

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

Point 10 de l'ordre du jour

CX/RVDF 21/25/11-Add.1

Mai 2021

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS

Vingt-cinquième session  
(en ligne)

12-16 juillet et 20 juillet 2021

#### BANQUE DE DONNÉES SUR LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS REQUISES POUR LES PAYS POUR LES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS

Observations sur les recommandations pour les étapes à suivre dans l'utilisation et la maintenance de la banque de données sur les LMR requises pour les pays pour les médicaments vétérinaires

en réponse à la lettre circulaire 2021/2-RVDF:

Australie, Chili, Égypte, Union européenne (UE), Iraq, Panama, Pérou et Thaïlande

#### Contexte

1. Le présent document compile les observations reçues via le système d'observations en ligne du Codex (OCS) en réponse à la lettre circulaire CL 2021/2-RVDF, publiée en janvier 2021.
2. Le système permet de compiler les observations dans l'ordre suivant : observations générales listées en premier, suivies des observations sur des sections spécifiques.
3. Les observations soumises par l'intermédiaire de l'OCS sont jointes en annexe I et sont présentées sous forme de tableau.

**OBSERVATIONS GÉNÉRALES**

<b>Observation/justification</b>	<b>Membre/observateur</b>
L'Australie n'a pas d'observations à formuler concernant cette lettre circulaire.	<b>Australie</b>
<p>Le Chili apprécie l'approche proposée et se déclare favorable aux recommandations relatives à l'utilisation et la maintenance (actualisation) de la banque de données en vue des prochaines réunions du CCRVDF.</p> <p><u>Justification</u> : Constituée à la suite d'une série de consultations par l'intermédiaire de groupes de travail électroniques, cette banque de données est un outil utile et concret permettant d'identifier les principaux besoins des pays en matière de LMR de médicaments vétérinaires dans les aliments. Aussi est-il nécessaire de définir les termes de référence pour son actualisation périodique, afin d'évaluer son utilité à l'occasion de travaux futurs du CCRVDF.</p>	<b>Chili</b>
L'Égypte approuve et appuie les recommandations pour l'approche concernant l'utilisation et la maintenance de la banque de données sur les LMR requises pour les pays pour les médicaments vétérinaires lors des futures sessions du CCRVDF, sans autres observations.	<b>Égypte</b>
<p>Réponse de l'Union européenne à la lettre circulaire CL 2021/02/OCS-RVDF sur les recommandations pour les étapes à suivre dans l'utilisation et la maintenance de la banque de données sur les limites maximales de résidus requises pour les pays pour les médicaments vétérinaires dans les aliments.</p> <p><i>Compétence mixte</i> <i>Vote des États membres</i></p> <p>L'Union européenne et ses États membres approuvent et appuient les recommandations pour l'approche concernant l'utilisation et la maintenance de la banque de données sur les LMR requises pour les pays pour les médicaments vétérinaires lors des futures sessions du CCRVDF. Elles constituent un moyen structuré et transparent de traiter les LMR requises pour les pays et la maintenance de la banque de données.</p>	<b>UE</b>
Approuve la recommandation.	<b>Iraq</b>
<p>Le Panama apprécie le travail présenté par le Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius et soutient les recommandations 1 à 5 du document intitulé : RECOMMANDATIONS POUR L'APPROCHE CONCERNANT L'UTILISATION ET LA MAINTENANCE DE LA BANQUE DE DONNÉES SUR LES LMR REQUISES POUR LES PAYS POUR LES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES LORS DES FUTURES SESSIONS DU CCRVDF, sans autres observations, selon les indications figurant dans la lettre circulaire CL 2021/2/OCS-RVDF.</p> <p>De même, le Panama approuve le mandat de mise à jour du document INF/DOC en fonction des discussions et décisions adoptées à la 25<sup>e</sup> session du CCRVDF par les États-Unis d'Amérique, en leur qualité de Secrétariat en tant que pays hôte du CCRVDF, et par le Costa Rica.</p> <p>Le Panama déclare que les recommandations présentées sont conformes aux travaux et aux conclusions du débat tenu lors de la 24<sup>e</sup> session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF), en 2018. Nous sommes convaincus que cela aidera à l'évaluation ou la réévaluation par le JECFA de la banque de données sur les LMR requises pour les pays pour les médicaments vétérinaires.</p>	<b>Panama</b>
Le Pérou appuie les recommandations relatives à l'utilisation et à la maintenance de la banque de données sur les limites maximales de résidus requises par les pays pour les médicaments vétérinaires dans les aliments en vue des prochaines réunions du CCRVDF. Par ailleurs, il est considéré pertinent de proposer que le fichier Excel de la banque de données dans le document INF/DOC puisse être disponible dans les langues officielles du Codex, à savoir l'anglais, l'espagnol et le français.	<b>Pérou</b>

Observation/justification	Membre/observateur
La Thaïlande n'a aucune objection concernant les recommandations sur la banque de données sur les limites maximales de résidus requises pour les pays pour les médicaments vétérinaires dans les aliments. Nous sommes d'avis que ces travaux seraient bénéfiques pour les actions futures des pays membres du Codex.	Thaïlande

**AUTRES OBSERVATIONS**

Observation/justification	Membre/observateur
<p>Le libellé du paragraphe 4 est quelque peu confus et se prête à plus d'une interprétation. Nous proposons de le modifier comme suit :</p> <p>4. En leur qualité de pays hôte du CCRVDF, les États-Unis d'Amérique se chargeront de la mise à jour du document INF/DOC avec l'aide du Costa Rica et d'autres pays intéressés. La participation d'autres pays sera possible sous réserve de l'approbation du CCRVDF à chaque réunion. Le secrétariat du Codex se chargera de la conservation du document INF/DOC et de la banque de données mise à jour chaque année.</p> <p><u>Justification</u> : Le libellé original se prête à différentes interprétations : soit c'est à la fois la banque de données et la participation des pays qui seront soumises à l'approbation du CCRVDF, soit uniquement les nouveaux pays seront soumis à l'approbation du CCRVDF pour participer aux activités de mise à jour.</p> <p>Le Chili entend que seule l'inclusion de nouveaux pays sera soumise à l'approbation du CCRVDF, raison pour laquelle nous avançons la proposition de modification ci-dessus.</p>	Chili
<p>Annexe 1 :</p> <p>La Thaïlande propose d'ajuster le modèle de tableau de la base de données (document d'information ; document INF/DOC) pour qu'il soit plus méthodique. Nous avons suggéré que les médicaments vétérinaires soient classés en tant que groupe de composés selon leur mode d'administration spécifique. Le modèle de tableau devrait illustrer clairement les informations requises afin d'aider les pays membres du Codex à arriver à une compréhension commune et à fournir des informations fonctionnelles.</p>	Thaïlande